

Tarifs des prestations de maintien à domicile à compter du 20 octobre 2025

Il n'y a pas de frais d'adhésion, de gestion, ni de résiliation.

Aide à Domicile :

- 26.80€/H
- Avec prise en charge APA : Tarif de base 23,50€/H

Repas livrés à domicile :

Barème appliqué selon le revenu brut global figurant sur l'avis d'imposition

Tarif minimum	Tarif maximum
2.08€ le déjeuner	9.43€ le déjeuner
0.83€ le dîner	3.35€ le dîner
0.62€ le portage	3.69€ le portage

Télé – assistance :

Personne non imposable	Personne imposable
Transmetteur à domicile : Gratuit	Transmetteur à domicile : 2,58€/mois soit 7.74€ par trimestre
Téléassistance mobile géolocalisable 14.60€/mois soit 43.80€ par trimestre	Téléassistance mobile géolocalisable 17.10€/mois : soit 51.30€ par trimestre
<u>Options possibles à ajouter à l'abonnement de base :</u> • Boitier à clés : 108€ (une seule facturation) • Détecteur de chute : 7.20€/mois soit 21.60€ par trimestre	

Transport à la demande :

Destination	Aller simple	Aller-retour
Antony	5€	10€
Bourg La Reine, Sceaux, Châtenay- Malabry, Fresnes, L'Haÿ-Les-Roses, Massy, Verrières-Le- Buisson, Wissous	7€	14 €
Hôpital Béclère (Clamart)	9€	18€

Un devis est établi gratuitement pour toute prestation supérieure ou égale à 100 € par mois.

Il est possible de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 50% des dépenses, dans la limite d'un plafond révisable chaque année. Les conditions peuvent changer : renseignez-vous auprès de votre centre d'impôts.

Une facturation mensuelle (trimestrielle pour la téléassistance) et une attestation fiscale annuelle sont adressées aux bénéficiaires.